



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs	Revaz Emmanuel, Les Verts, Michelet Audrey, (suppl.) PDCC, Wellig Diego, CSPO et Carrupt Nicole, PLR
Objet	Les Glaciers meurent - les nouvelles zones alluviales alpines doivent être préservées !
Date	14.03.2019
Numéro	5.0413 <i>(En collaboration avec le DFE)</i>

Avec le retrait des glaciers, de nouveaux espaces peuvent être colonisés par une faune et une flore spécialisées, caractéristiques des zones alluviales alpines. Certaines surfaces figurent déjà à l'inventaire fédéral des zones alluviales d'importance nationale, sous l'appellation de marges pro glaciaires. Lors de la dernière révision des inventaires des biotopes d'importance nationale en 2017, 3 nouveaux objets y ont été inscrits pour le Valais, pour totaliser une surface de plus de 4'500 ha répartis sur 20 objets dans notre canton.

L'importance de ces espaces pour le maintien de la biodiversité n'est plus à démontrer. La nécessité d'anticiper la préservation et la gestion de nouvelles surfaces se justifie dans la mesure où ce même type de milieu est fortement mis sous pression à des altitudes inférieures par les changements climatiques. Il est donc important pour la conservation de certaines espèces de leur réserver des espaces suffisants plus en amont.

Au vu des altitudes élevées auxquelles se situent ces milieux naturels, considérant de surcroît les difficultés d'accès, relativement peu de menaces pèsent actuellement sur le développement harmonieux de ces biotopes. Avec le retrait des glaciers et les adaptations pressenties au niveau des installations de turbinage, il reste toutefois probable que certaines zones devront faire face à de nouvelles atteintes.

Afin d'assurer une coordination optimale entre trois stratégies (biodiversité, énergie et eau) pour lesquels notre canton endosse une responsabilité particulière, il est proposé d'accepter le postulat. De manière anticipée, le Service des forêts, des cours d'eau et du paysage, en collaboration avec les partenaires concernés et les instituts de recherche, se chargera de dresser un inventaire des nouveaux espaces potentiellement intéressants du point de vue des milieux naturels ; sur cette base et notamment en considération des besoins à venir liés à la stratégie énergétique, le Service de l'énergie et des forces hydrauliques mettra en lumière les projets hydroélectriques pressentis dans ces secteurs. Au final les deux services seront appelés à proposer une stratégie commune et conciliante, considérant également les enjeux de protection contre les crues et la gestion adaptée des stocks de sédiments.

Il est proposé **l'acceptation** du postulat.

Conséquences sur la bureaucratie : aucune

Conséquences financières : mandats d'étude évalués à 30'000.-

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : aucune

Conséquences RPT : aucune

Lieu, date Sion, le 4 novembre 2019